



MÉMOIRE

PROJET D'IMPLANTATION DE LA RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Objet du mémoire	4
1. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN	6
2. PRÉCISONS NOTRE VISION DES CHOSES.....	8
3. ANALYSE DU PROJET.....	10
3.1 Une philosophie d’action à revoir.....	10
3.2 La question des aires protégées.....	10
3.3 La nécessaire compensation.....	10
3.4 Le mythe du consensus	12
4. SAINT-FÉLICIEN, UN MILIEU ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS DES DÉCENNIES	13
En conclusion, une collectivité prête à passer à l’action.....	15
Recommandations	15

OBJET DU MÉMOIRE

ATTENDU QUE la ville de Saint-Félicien serait directement touchée par la concrétisation d'une éventuelle réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan;

ATTENDU QUE la réalisation ou non de ce projet conditionnerait le développement au sens large de notre communauté, et ce, de manière fondamentale;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a pas consulté notre communauté avant de lancer ce projet de réserve aquatique;

ATTENDU QUE notre communauté désire que son développement se fasse dans le respect des principes du développement durable;

ATTENDU QUE, tel que proposé dans sa forme actuelle, le projet de réserve aquatique ne répond pas à la définition du développement durable. Contrairement au projet de réserve soumis, le concept de développement durable n'exclut pas, a priori, toute forme de prélèvement ou de développement économique. Au contraire, le développement durable est basé sur une exploitation réaliste qui tient compte de la capacité de renouvellement des ressources naturelles pour les générations futures.

ATTENDU QU'IL est de la responsabilité du conseil municipal, en tant que gouvernement local, de faire valoir son avis auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Félicien est un citoyen corporatif public et que le projet de réserve aquatique est d'intérêt public;

ATTENDU QUE notre communauté a particulièrement approfondi sa réflexion quant à la façon de concilier protection du territoire et développement durable.

Ville de Saint-Félicien soumet ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de ses auditions sur le projet du ministère de l'Environnement d'établir une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan.

1. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

Chevauchant les rives de la rivière Ashuapmushuan au nord-ouest du Lac Saint-Jean, la ville de Saint-Félicien se caractérise par le dynamisme de sa population (en hausse de 30% depuis 1976) ainsi que par les multiples facettes des activités que l'on y retrouve. Il est à noter que notre municipalité est le principal foyer de peuplement touché par le projet d'implantation d'une réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan.

De par sa localisation, la ville de Saint-Félicien constitue un important carrefour routier au croisement de deux routes régionales : la 167, une des deux routes d'accès à l'immense région « Nord-du-Québec », et la 169, qui ceinture le Lac Saint-Jean. Cette situation en a fait un pôle important pour le trafic lourd, particulièrement celui associé à l'industrie forestière. De plus, la construction de la Route du Nord (route 10), reliant la 167 au secteur Nemiscau/ Baie James, a confirmé notre communauté dans son rôle de carrefour interrégional.

Depuis plus de 40 ans, avec l'implantation d'abord du Jardin zoologique, puis des sentiers de la nature et tout récemment du Centre de conservation de la diversité boréale, la ville de Saint-Félicien abrite une des composantes majeures du tourisme régional avec ses 200 000 visiteurs annuellement, ce qui en fait le principal produit d'appel touristique de la région.

Le secteur industriel repose sur la présence d'entreprises du secteur forestier avec notamment une usine de pâte et plusieurs scieries.

L'agriculture occupe également une place importante autant dans l'histoire sociale qu'économique de Saint-Félicien. La richesse des sols ainsi qu'un climat favorable ont permis le développement d'une agriculture laitière florissante.

Finalement, on retrouve chez-nous un noyau d'institutions à caractère régional, telles que le Cégep de Saint-Félicien, le Centre écologique du Lac-Saint-Jean

(études sur la ouananiche) et un centre d'étude hors campus de l'Université du Québec à Chicoutimi.

2. PRÉCISONS NOTRE VISION DES CHOSES

Avant d'aller plus loin, nous voulons établir les bases de notre point de vue. Ce sont des énoncés desquels découle notre approche pour l'analyse du projet de réserve aquatique.

La première constituante de notre point de vue se situe dans une perspective de régionalisme conscient d'interagir dans un monde de plus en plus interdépendant. Nous nous identifions comme une région ressources, liée à une communauté ayant une forte appartenance et un enracinement profond à son territoire. Cette identité régionale s'exprime par un dynamisme original qui vise à maximiser la prise en main de notre développement par nous-même.

La deuxième constituante de notre point de vue découle de la première et repose sur le fait que tout projet de l'importance de celui qui est proposé doit faire l'objet, dès le départ, de réelles consultations impliquant le milieu concerné.

La troisième constituante de notre point de vue se définit comme une coresponsabilité entre le gouvernement et la population qui habite le territoire touché par l'éventuelle réserve aquatique. Le gouvernement, après avoir donné à notre rivière une utilisation de type « protection intégrale », se doit absolument d'être un puissant levier de développement pour nous appuyer à mettre en valeur les autres ressources ou potentiels du territoire.

La quatrième constituante de notre point de vue est le fait que jusqu'à aujourd'hui, notre base économique a été constituée d'industries reliées majoritairement à l'exploitation de nos ressources naturelles. C'était le principal avantage comparatif dont nous disposions. Cependant, force est d'admettre qu'aujourd'hui cet « avantage » n'est plus suffisant pour assurer notre développement collectif. Notre avenir passe donc par la valorisation, dans une véritable perspective de développement durable, de toutes nos ressources propres, qu'elles soient naturelles, sociales, culturelles ou intellectuelles.

Les ressources naturelles voyagent tellement facilement de nos jours qu'elles ne peuvent plus être la seule base de la richesse d'un territoire. La culture, le patrimoine, l'histoire, le niveau de savoir-faire, le territoire lui-même, la créativité et l'indomptable volonté d'aller plus loin de notre population, sont eux, intimement liés à notre communauté. C'est par leur valorisation planifiée que nous assurerons notre prospérité dans les années à venir.

La cinquième constituante de notre point de vue est certainement la plus dynamique : c'est notre ferme volonté de collaboration sincère et notre esprit proactif dans le raffermissement nécessaire du partenariat constructif entre le gouvernement et les milieux touchés par ses décisions d'aménagement ou de développement.

3. ANALYSE DU PROJET

3.1 UNE PHILOSOPHIE D'ACTION À REVOIR

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de s'associer au milieu où il intervient dans une perspective de coresponsabilité du développement et du bien-être de la population, ceci autant dans le sens du respect de l'intérêt général que par son devoir de responsabilité envers celles et ceux qui sont touchés directement par ses interventions. En tant que gouvernement de tous et toutes, il devrait être cité en exemple pour sa détermination à agir selon cette approche.

Pourtant, jusqu'à ce jour, les actions du gouvernement dans le cadre de l'éventuelle implantation d'une réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan sont loin d'être en accord avec la philosophie d'action décrite au paragraphe précédent.

3.2 LA QUESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Nous sommes conscients de l'importance pour le Québec, et pour l'ensemble de la planète, d'établir un réseau d'aires naturelles protégées. Notre ville siégeant au CRCO (depuis, remplacé par la CRÉ), nous avons, dès 2001, été informés des grands principes devant présider à la mise en place du réseau québécois d'aires protégées. Dans des documents gouvernementaux officiels alors remis à la région, on pouvait clairement lire qu'il y aurait des « processus d'information, de consultation et de concertation transparents » de même que des « mesures de facilitation et d'atténuation... ».

Il convient de rappeler que notre maire a été invité, en août 2002, à la table où se tenait la conférence de presse du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, Monsieur André Boisclair. Ce dernier annonçait à cette occasion, et apprenait à notre maire, la décision du gouvernement du Québec de donner le statut de réserve aquatique projetée à une partie de la rivière Ashuapmushuan... Pour le « processus de consultation et de concertation transparents », on repassera...

3.3 LA NÉCESSAIRE COMPENSATION

Faire d'une partie du bassin de l'Ashuapmushuan une réserve aquatique, aura d'importantes conséquences sur l'exploitation forestière et hydraulique de la

rivière. La responsabilité du gouvernement est donc de nous aider à maximiser les autres potentiels de développement en créant un fonds qui sera un puissant et nécessaire levier d'accélération du développement.

3.4 LE MYTHE DU CONSENSUS

Pour que l'on puisse qualifier de « consensuelle » une position, une proposition ou une action, il faut nécessairement qu'elle ait été prise ou élaborée, entre autres, à partir d'une consultation des milieux concernés.

La ville de Saint-Félicien est au regret de constater qu'elle n'a jamais été consultée à ce jour sur le projet, bien qu'elle soit située au cœur de ses impacts... D'ailleurs, aucune des communautés riveraines de la rivière n'a guère été mieux considérée. Même ignorance quant à nos MRC et nos instances régionales (CRCD ou CRÉ).

Comprenons-nous bien, nous ne voulons pas être consultés pour bloquer le projet. Nous voulons être consultés d'abord parce que nous habitons ce territoire, ensuite parce que nous avons, au fil des années, accumulé une extraordinaire connaissance de ses caractéristiques, de son potentiel, de son âme. De plus, nous ne comprenons pas qu'en 2004, le gouvernement n'ait pas encore appris qu'en matière d'aménagement et de développement, il n'y a pas d'action isolée. Vouloir établir une réserve aquatique sans réellement prendre en compte tous les autres potentiels et tous les utilisateurs d'un territoire, cela frise l'irresponsabilité.

4. SAINT-FÉLICIEN, UN MILIEU ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS DES DÉCENNIES

Nous sommes d'autant plus insultés de ne pas avoir été consultés dans les démarches ayant conduit le gouvernement à proposer une réserve aquatique sur notre rivière, que notre milieu a développé, depuis des dizaines d'années, une expertise et un vécu fort impressionnants en terme de développement durable. Nos actions du passé sont garantes de notre capacité à continuer à concrétiser d'importants projets de développement privés ou publics, dans le cadre des principes du développement durable. Nous ne voulons pas d'un développement anarchique non planifié. Au contraire, nos nombreuses années d'expérience en développement démontrent, autant que notre volonté d'aller de l'avant, notre expertise en terme de développement durable planifié.

Permettez-nous de vous rappeler que c'est un félicinois qui a fondé notre Jardin zoologique, qui a eu la vision du concept révolutionnaire des « jardins de la nature » (aujourd'hui à la base des parcs zoologiques les plus progressistes du monde) et qui en a fait le Centre de conservation de la diversité boréale.

C'est aussi au sein du milieu félicinois qu'en 1974, voilà 30 ans déjà, que s'établissait une grande innovation en terme d'approche pédagogique intégrée : les techniques du milieu naturel. Pour la première fois au Québec, ces divers métiers (zoologiste, technicien de la faune, technicien forestier, etc.) étaient perçus comme les branches du même arbre et partageaient donc un tronc commun pédagogique. Aujourd'hui, 30 ans plus tard, le ministère de l'Éducation découvre les vertus des « compétences transversales » qui sont à la base même de l'éclatant succès de notre collègue...

Ce même collègue a essaimé diverses initiatives originales qui ont constitué autant de jalons du développement d'une conscience régionale et québécoise par rapport au développement durable. Pensons au Centre de formation et de recherche en environnement, le CFRE, qui a été l'un des premiers laboratoires appliqué de la mise en valeur intégrée des territoires. Pensons au Centre écologique du Lac-Saint-Jean et à son inestimable contribution à la recherche sur la ouananiche dans le but d'en perpétuer vigoureusement le peuplement dans notre majestueux lac.

La corporation municipale de Saint-Félicien elle-même, est imprégnée depuis fort longtemps de principes du développement durable.

N'est-ce pas la corporation de promotion économique de Saint-Félicien qui, il y a 20 ans déjà, s'est faite l'instigatrice au Québec d'une idée innovatrice permettant la disposition sécuritaire d'énormes quantités d'écorces, de sciures et de copeaux, résidus de la biomasse alors inutiles de l'exploitation de nos forêts. Ces résidus, ou plutôt ces montagnes de résidus, pourrissaient un peu partout, menaçant nos nappes phréatiques et polluant nos sols. Nous avons alors imaginé de les brûler selon des techniques sécuritaires, ce qui permettrait de produire de l'énergie (sous forme d'électricité et de vapeur). D'ailleurs, plusieurs communautés ont repris notre idée (Senneterre, Chapais). En tant qu'innovateurs, nous n'en sommes pas restés là. En effet, nous sommes en train de mettre en place le premier parc agroThermique du Québec, où l'énergie résiduelle disponible des eaux de refroidissement, après avoir produit de l'électricité, chaufferont prochainement de vastes complexes de serres. Aujourd'hui, Senneterre et Chapais participent à des expériences de parc agroThermiques. Nous ne sommes pas peu fiers également que notre futur parc agroThermique puisse ainsi éviter la combustion d'importantes quantités de carburant fossile. Saint-Félicien contribue ainsi avec enthousiasme à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le plan de développement de notre ville regorge d'autres projets s'inscrivant dans la perspective du développement durable : réseau de pistes multifonctionnelles (évitant la destruction inutile et désordonnée de nos forêts et de nos terres), protection et mise en valeur du site des Chutes-à-Michel (intégré dans le réseau de pistes multifonctionnelles), protection et mise en valeur de nos marais, mise en valeur des milieux fauniques « Tikouamis » (aires de nidification des canards de la pointe de Saint-Méthode), initiation de projets de compostage communautaires et privés, mise en conformité de pratiquement tous les champs d'épuration privés du territoire municipal, décontamination de plusieurs sites urbains, réhabilitation et développement de divers parcs au sein de la ville (parc Sacré-Cœur, parc de l'Hôtel de ville, parc linéaire le long de la rivière Ashuapmushuan, parc de type d'arbres en arbres sur le site du centre Toboski, etc.).

Notre ville, parallèlement à l'élaboration du projet d'usine de cogénération, a développé une expertise reconnue en gestion prévisionnelle des risques sur les nappes phréatiques et sur les sols résultant d'activités industrielles. Les ministères québécois ont développé la réglementation québécoise en lien avec notre expertise et notre expérience acquise.

Finalement, notre ville partage avec Sorel-Tracy, le statut de ville pilote dans le cadre de l'initiative environnementale « Agenda 21 ». À ce titre, nous sommes à organiser pour l'ensemble de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, un colloque sur le thème des initiatives environnementales municipales qui se tiendra à l'automne 2004.

EN CONCLUSION, UNE COLLECTIVITÉ PRÊTE À PASSER À L'ACTION

Nous nous arrêtons là, mais nous voulons être bien compris. Nous ne voulons pas être consultés pour la forme. Nous avons beaucoup de choses à mettre sur la table, des choses constructives et porteuses de gestes structurants. Notre milieu n'a pas été associé à ce projet, c'est une réalité inacceptable. Il est plus que temps que le gouvernement vienne travailler avec le milieu.

RECOMMANDATIONS

PREMIÈRE RECOMMANDATION

Ville de Saint-Félicien recommande de procéder à une analyse de tous les potentiels du territoire de l'Ashuapmushuan avec l'ensemble des communautés qui y vivent ou qui en sont limitrophes. Cette analyse devrait conduire à l'élaboration d'un concept de développement du territoire qui prenne en compte toutes ses composantes et non pas seulement de viser à en faire un musée à ciel ouvert.

DEUXIÈME RECOMMANDATION

Ville de Saint-Félicien recommande de suspendre le processus de mise en place d'une réserve aquatique aussi longtemps que le concept de mise en valeur du territoire n'aura pas été élaboré et approuvé par le milieu. L'élaboration de ce concept pourrait conduire à retenir un choix d'aménagement qui pourrait ne pas être une aire naturelle protégée.

TROISIÈME RECOMMANDATION

Ville de Saint-Félicien demande que le gouvernement du Québec, s'il va de l'avant avec son projet d'établir une réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan, établisse un fonds financier qui servira de levier pour accélérer la mise en valeur d'autres potentiels économiques.